



## REGLE 12: LE RENVOI



**12:1** Un renvoi est accordé lorsque:

- 1) Un joueur de l'équipe adverse a pénétré sur la surface de but en violation de la règle (6:2a)
- 2) le gardien a contrôlé le ballon sur la surface de but ou le ballon est immobile sur le sol de la surface de but (6:4-5).
- 3) Un joueur de l'équipe adverse a touché un ballon qui roule ou se trouve immobile sur la surface de but (6:5 1<sup>er</sup> paragraphe); ou
- 4) Quand le ballon franchit la ligne de sortie de but après avoir touché en dernier lieu par le gardien de but ou un joueur de l'équipe adverse.

Cela veut dire que dans toutes ces situations le ballon est considéré « hors jeu » et que le jeu reprend avec un renvoi règle 13 :3 même s'il y a une irrégularité (quelle que soit l'équipe fautive) après qu'un renvoi ait été accordé et avant que ce renvoi a été engagé.



## REGLE 12: LE RENVOI



**12:2** Le renvoi est à exécuter par le gardien de but, sans coup de sifflet de l'arbitre (excepté **15:5b**), depuis la surface de but au-delà de la ligne de surface de but.

Le renvoi est considéré comme exécuté lorsque le ballon joué par le gardien de but a franchi la ligne de surface de but.

Les joueurs de l'équipe adverse peuvent se trouver immédiatement derrière la ligne de surface de but, mais peuvent seulement toucher le ballon après que celui-ci ait entièrement franchi la ligne de surface de but (**15 :4, 15:9, 8:7c**).